

Mairie de CHARTAINVILLIERS

28130

Téléphone: 02 37 32 32 91
Email : mairie.chartainvilliers@wanadoo

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Délibération n° 17 / 2023

OBJET :

SUBVENTION ASSOCIATION
LES RESTAURANTS DU COEUR

Date de la convocation
du Conseil Municipal :

30 Mars 2023

Certifié exécutoire
Compte tenu de sa
Réception en Préfecture
Et de sa publication

L'an deux mil vingt-trois, le six Avril, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain BOUTIN, maire.

Étaient présents : Mesdames Danielle BENOIST, Cécile de BEIR, Janine CHEUL et Dominique LEJEUNE, Messieurs David CHOLLEY, Fabrice TANTY et Didier VERNIOL

formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés : Madame Claudie PICHOT et Messieurs Guy BOUAZIZ (pouvoir à Mme Lejeune), Serge DROIT (pouvoir à Mr Tanty) et Thierry GARNIER

Monsieur Didier VERNIOL a été élu secrétaire de séance.

Vu la demande de subvention de l'association d'Eure et Loir des restaurants du cœur reçu le 15 Mars 2023 présentant les nombreuses actions d'accompagnement mises en place comme la distribution de repas, l'accueil des bébés dans les centres « Bébés du cœur, des aides vestimentaires, l'organisation de manifestations pour récolter des dons alimentaires, des maraudes pour aider les personnes sans-abris etc...

Considérant que les bénévoles des restaurants du cœur ont accueilli 3 habitants de Chartainvilliers

Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention de 150 euros à l'association les restaurants du cœur.

Monsieur le Maire précise cependant que la demande a été faite par courrier simple et qu'elle nécessitera la réception du formulaire de demande de subvention Cerfa 12156*06 pour être finalisée.

APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,

ACCORDE :

- Une subvention de 150,00 euros à l'association d'Eure et Loir des restaurants du cœur, sous réserve de la réception du formulaire de demande de subvention Cerfa 12156*06.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212800841-20230406-17-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/04/2023

